

LICENCE PROFESSIONNELLE



Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales

Durée de la formation : 12 mois

Durée de l'alternance : 12 mois



Formation continue

Ouverte aux agents ou salariés titulaires d'un Bac+2 et/ou Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP).



Formation par alternance Contrat d'apprentissage

Rythme : septembre à la Faculté ; puis alternance de octobre à mai (1 semaine à la faculté/3 semaines en organisme d'accueil ; puis temps plein de juin.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Métiers accessibles

- Secrétaire général
- Secrétaire administratif
- Chargé de la gestion du personnel
- Rédacteur territorial

Secteurs d'activité

- Structures publiques
- État
- Collectivités territoriales
- Établissements publics

(Certaines activités nécessitent l'obtention de concours ou d'examens).

TAUX DE RÉUSSITE
DIPLÔME

100%

TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE

100%

RATIO INTERVENANTS
PROFESSIONNELS

80%

OBJECTIFS

La Licence professionnelle **Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales** permet aux étudiants d'acquérir les compétences clés nécessaires à l'exercice des fonctions d'agents de catégorie B. À l'issue de la formation, le diplômé sera capable de :

- Maîtriser la méthodologie.
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle.
- Prendre en charge des missions dans leur ensemble.
- Disposer d'une connaissance globale de l'administration.
- Avoir des capacités juridiques permettant de sécuriser le processus décisionnel.
- Avoir la capacité d'accompagner les processus de décision notamment auprès des élus locaux.

PARTENARIAT D'INSERTION

Cette Licence professionnelle favorise l'insertion professionnelle à niveau Bac+3 des étudiants ayant notamment suivi un cycle d'études juridiques. La formation professionnalisante leur permet d'être immédiatement opérationnels dans une administration et d'obtenir un diplôme reconnu sur le plan territorial. Le diplôme jouit d'un partenariat passé avec des collectivités territoriales et notamment le Centre de Gestion de la Loire (CDG42) et l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Loire (amf42).



PUBLIC

Pour être admis en **Licence professionnelle Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales**, les candidats doivent répondre aux attendus suivants :

- Être titulaire d'un Bac+2 (Licence 2 Mention Droit ou Administration publique, BTS carrière juridique, BUT GEA, BUT GACO, etc.) ou d'un BAC+3 sous contrat d'apprentissage.
- Justifier d'une culture juridique et de la maîtrise des matières fondamentales et de la méthodologie propre aux études juridiques.
- Disposer de bonnes compétences rédactionnelles, d'argumentation et d'expression orale.
- Maîtriser la méthodologie des exercices juridiques et les outils de la recherche juridique.
- Capacité de travail en autonomie et en équipe.
- Motivation et cohérence du projet professionnel.

Toutefois, cette formation n'est absolument pas fermée aux étudiants sans réel bagage juridique. Pour apprécier le sérieux de la candidature, est prise en compte la motivation du candidat.

La formation continue est ouverte aux agents ou salariés titulaire d'un Bac+2 et/ou Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP).

Admission

Pour intégrer la **Licence professionnelle Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales**, les candidats doivent déposer leur candidature sur la plateforme **eCandidat**.

Plus d'informations



CONTACTS

Directrice de formation
Chloé Pros-Phalippon

Maître de conférence en Droit Public
c.pros.phalippon@univ-st-etienne.fr

Gestionnaire Scolarité

Sarah Choual
04 77 42 13 58
sarah.choual@univ-st-etienne.fr

Responsable Alternance et Relations entreprises

Nadine Camoes
06 84 36 12 58
nadine.camoes@univ-st-etienne.fr